



L'ACTUALITÉ

RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral s'est réuni en fin de semaine dernière pour un point d'étape sur les dossiers en cours : organisation et stratégie interne, dialogue social, questions économiques, retour sur les Rencontres des Métiers du Bâtiment, etc.

Le Conseil d'administration s'est réuni ce jeudi 3 juillet.

Il a commencé par valider le calendrier des réunions confédérales 2026 ainsi que sa feuille de route définie autour de 3 axes stratégiques lors du séminaire de Toulon en octobre 2024 puis affinée en avril dernier. Le Conseil a également regardé la toute dernière version de la répartition des mandats de représentation et décidé de nouvelles désignations. Il a aussi examiné, débattu et approuvé le budget révisé, établi sur la base d'un léger recul des cotisations et des produits habituellement constatés, entraînant un effort collectif de maîtrise des dépenses.

C'est ensuite un point d'étape sur les chantiers en cours au sein de CAP CAPEB qui a été fait, le Conseil d'Administration décidant de clôturer le chantier #9 visant à faire évoluer le Bâtiment artisanal et le chantier #29 visant à y publier des portraits d'adhérents, ces deux actions ayant été menées à bien. S'agissant des questions relatives au Réseau, le Conseil a également examiné les propositions du GSDR qui concernaient cette fois-ci le suivi des actions en cours concernant le Puy-de-Dôme, l'Adour-Pyrénées et la Savoie. Il a également approuvé une révision des conditions d'intervention du FDR avant d'évoquer la situation de la CAPEB Oise. L'organisation d'un événement pour célébrer les 80 ans de la CAPEB était également à l'ordre du

jour de ce Conseil d'Administration qui en a validé le principe. Des informations complémentaires seront rapidement portées à la connaissance du Réseau à ce sujet.



Les membres du Conseil d'administration ont ensuite fait part de leurs ressentis à l'issue des Rencontres des Métiers du Bâtiment. Satisfaits du contenu proposé, ils ont été plus nuancés sur la fréquentation, regrettant la faiblesse du nombre de délégués et du nombre de CAPEB départementales représentées (64 seulement ayant envoyé une délégation) et ce, malgré un important dispositif de communication en interne, sur les réseaux sociaux et sites ainsi que dans la presse. Les Présidents des Métiers qui avaient proposé une visite en amont des ateliers ont montré une certaine déception

devant un nombre de délégués participants peu élevé. Pour autant, le nombre total de personnes inscrites a été supérieur à celui enregistré en 2024. Les membres du Conseil ont observé le succès des conférences transverses, en particulier celle portant sur la revitalisation des sections professionnelles au sein du Réseau et celle sur l'intelligence artificielle au service des entreprises artisanales du bâtiment. À la lumière de ce bilan, décision a été prise de réfléchir à l'évolution du format des Rencontres des Métiers pour l'édition de Marseille, en considérant notamment l'augmentation du temps consacré aux discussions métiers, l'éventualité d'ouvrir les ateliers dès le mardi après-midi aux non-adhérents pour leur donner envie de rejoindre la CAPEB, en réfléchissant à des solutions pour impliquer davantage les 30 départements non représentés aux Rencontres de Clermont-Ferrand et pour animer le Réseau avec les délégués tout au long de l'année.

Au registre des questions métiers, le Conseil a par ailleurs approuvé le changement de nom du CIP Patrimoine. En effet, le site Artisans du bâtiment by CAPEB a été mis en place pour regrouper l'ensemble des labels et démarches qualité de la CAPEB et les harmoniser en vue de faciliter une communication globale plus pertinente. Le site intègre le label « Artisans du Patrimoine Bâti » qui se substitue donc au CIP Patrimoine.

Le Conseil d'Administration a ensuite procédé à un

état des lieux de la refondation en cours de la REP PMCB. Les négociations se poursuivent et la CAPEB continue de se battre pour une répartition équitable des coûts et un meilleur maillage territorial des points de collecte.

Enfin, pour conclure sur les questions métiers, le Conseil a approuvé d'une part la participation de la CAPEB, et plus particulièrement de ses Métiers de la Pierre, au salon Rocalia qui se tiendra à Lyon du 2 au 4 décembre, et d'autre part, la signature d'un partenariat avec Forbo Sarlino, fabricant de sols souples PVC, linoléum et textiles.

Le Conseil d'Administration a ensuite fait le point sur les affaires publiques en cours. Il est revenu sur les engagements de la Ministre Valérie Létard concernant le dispositif MaPrimeRénov', l'accès au RGE via la VAE, le dépôt d'une proposition de loi visant à faciliter les GME et la mise en place d'un groupe de travail pour mettre au point le parcours de travaux pour lequel la CAPEB plaide depuis des mois. Un concept que la CAPEB va continuer à promouvoir auprès des acteurs politiques comme de la filière. Elle suit également avec la plus grande attention le

cheminement de la proposition de loi déposée au Sénat et prépare ses arguments pour en défendre le concept auprès de tous les groupes parlementaires. Au rang des questions sociales, le Conseil d'Administration est revenu sur la dernière réunion de la CPPNI des entreprises occupant jusqu'à 10 salariés qui s'est tenue le 1er juillet et au cours de laquelle ont été présentés aux partenaires sociaux présents (CGT, UNSA et CGC) les derniers indicateurs chiffrés de l'emploi dans ces entreprises. Une présentation de même nature est prévue à la CPPNI des entreprises de plus de 10 salariés du 16 septembre. Le Conseil a également fait le point sur les dernières actualités de l'APNAB dont l'activité demeure entravée par l'attitude délétaire de la FFB qui revendique son adhésion à l'accord constitutif de l'APNAB tout en refusant de participer aux négociations et aux réunions patronales préparatoires. Dans le même registre, le Conseil d'Administration a évoqué la prochaine réunion du Haut-Commissariat au Dialogue social qui devrait prendre des décisions concernant la mesure de la représentativité patronale.

Puis le Conseil d'Administration a pris connaissance des actualités dans le champ Compétences et formation. Outre le renouvellement de la certification GEAB auprès de France Compétences, il a été question du nouveau parcours syndical d'intégration en Réseau pour les élus et les collaborateurs. Ce nouveau parcours, qui s'inscrit dans une dynamique d'apprentissage progressive, vise à développer le sentiment d'appartenance collective de chaque membre du Réseau, à lui permettre de s'approprier les modes de fonctionnement du Réseau, de matérialiser et d'incarner le « Faire Réseau » et à encourager la création de réseaux inter-CAPEB au travers des élus et des collaborateurs.

Et comme il en est d'usage, le Conseil d'Administration qui précède les congés d'été reçoit toujours les administrateurs sortants en avril pour leur rendre hommage. Cécile Beaudonnat n'avait pas pu se rendre disponible pour l'occasion mais David Morales était bien présent. Il a reçu la médaille vermeille de la Confédération et les chaleureux remerciements du Président et de ses collègues administrateurs.

ÉCONOMIE

→ LE CIP PATRIMOINE DEVIENT « ARTISANS DU PATRIMOINE BÂTI BY CAPEB »

C'est pour éviter que toutes les marques et labels développés par la CAPEB évoluent de manière dispersée et sans cohérence que la CAPEB a lancé un site portail « Artisans du bâtiment by CAPEB » à l'occasion du salon



Batimat l'an dernier. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de retenir une nouvelle dénomination en ce qui concerne le patrimoine : « Artisans du Patrimoine Bâti by CAPEB ». Celle-ci résulte des travaux menés en 2020 afin de créer un site internet dédié à l'activité Patrimoine au sein de la CAPEB. Ce site internet, ouvert au grand public aux entreprises et aux prescripteurs, permettait de présenter la démarche patrimoine de la CAPEB, le CIP Patrimoine et un annuaire d'entreprises issu du fichier collectif Isabat et référençant les entreprises identifiées comme œuvrant sur du bâti ancien. Il est désormais fermé, le nouveau site Artisans du bâtiment by CAPEB, permettant de valoriser les artisans investis sur ce marché et titulaires d'un signe de reconnaissance de leurs compétences spécifiques. Les artisans du patrimoine bâti bénéficient ainsi de la promotion bien plus large et systématique que la CAPEB fait de tous les artisans labélisés, quel



que soit leur domaine d'intervention. Les modalités pratiques d'obtention du label « Artisans du patrimoine bâti » restent identiques : suivre trois jours de formation sur le patrimoine et l'architecture, et présenter devant une commission trois chantiers réalisés sur du bâti d'avant 1948. Pour rappel, le Certificat d'Identité Professionnelle (CIP), créé en 1984 par la CAPEB, constitue une carte d'identité de l'entreprise. Il informe le maître d'ouvrage sur l'identité professionnelle et les activités de l'entreprise en présentant les moyens, les compétences et les références de chantiers de l'entreprise. Il permet de présenter l'entreprise et son activité auprès de nouveaux clients et de répondre facilement à des appels d'offres en marchés publics, conformément à [l'arrêté ministériel du 22 mars 2019](#). Les entreprises non titulaires du CIP Patrimoine mais qui peuvent justifier d'un autre signe de qualité ou d'une formation spécifique au patrimoine (Diplôme universitaire Bâtir, ou d'une qualification sur les Monuments historiques, par exemples) peuvent également se prévaloir de la marque Artisans du Patrimoine Bâti.

→ ACCESSIBILITÉ DANS LES ERP : FIN DES DÉROGATIONS

Une circulaire interministérielle a été envoyée le 27 juin aux Préfets départementaux et aux Directeurs départementaux des territoires et de la mer (DDTM) pour leur rappeler le calendrier de mise en accessibilité des établissements recevant du public. On rappellera que des Ad'AP avaient été mis en place en 2019 pour permettre aux ERP de faire le nécessaire pour mettre leurs locaux en accessibilité comme le prévoyait la loi de...février 2005 ! Il s'agissait alors de mettre en place des agendas programmés pour permettre aux ERP de se conformer enfin à leurs obligations. Ces agendas ont pris fin en septembre dernier et il n'est pas à l'ordre du jour qu'ils soient prolongés. Bien au contraire. Les



Préfets ont reçu pour consigne d'engager un plan d'action pour accélérer la mise en accessibilité des ERP, dans une logique de priorisation et d'accompagnement en informant les maires et les organisations socio-professionnelles sur les dispositifs d'appui existants. Les Préfets doivent ainsi établir un plan de contrôle des ERP ayant rempli leur obligation de mise en accessibilité comme de ceux qui ne disposent ni d'attestation de conformité, ni d'Ad'AP échu ou en cours. Les Préfets devront mettre en œuvre des sanctions administratives pour les ERP qui restent non accessibles.

→ BAISSÉ DU CEP DE L'ÉLECTRICITÉ : ENCORE UNE DÉCISION NÉGATIVE POUR L'ACTIVITÉ DES ARTISANS DU BÂTIMENT !

Le Premier ministre a annoncé que, dès le 1^{er} janvier 2026, le coefficient de conversion de l'électricité passera de 2,3 à 1,9. Cette décision modifie les repères et les équilibres des politiques de rénovation énergétique et aura des conséquences directes sur l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et sur la dynamique de transition énergétique engagée dans le pays. Elle aboutit en effet à une amélioration automatique du classement DPE des logements chauffés à l'électricité, sans qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications au bâti ni à ses équipements. Cela se traduira par le déclassement artificiel d'environ 850 000

logements du statut de « passoires thermiques », là encore, sans qu'aucune rénovation ne soit réalisée, ce qui affaiblit la portée du DPE et enlève autant d'opportunités de chantiers pour les entreprises. Cette décision porte en elle le risque d'une dérive vers une électrification massive des systèmes de chauffage, au détriment des solutions



techniques raccordées à une boucle d'eau chaude (PAC, PAC hybrides, chaudières fonctionnant au biogaz/biofioul...), alliant confort, maîtrise des coûts et capacité à intégrer les énergies renouvelables. C'est aussi une incitation à des rénovations superficielles, sans réelle amélioration de la performance énergétique globale. Sans compter que c'est une source de confusion pour les ménages car la baisse du CEP n'a aucun impact sur leur facture énergétique, calculée en énergie finale, et pourrait donner une fausse impression de gain de pouvoir d'achat. Au final, c'est une perte de lisibilité du DPE, dont l'étiquette énergie s'éloigne ainsi de la réalité de la performance thermique. Quant aux propriétaires bailleurs, ils

ne seront plus incités à faire des travaux puisque leurs biens seront automatiquement reclassés à la hausse sans qu'ils aient eu besoin d'investir dans des travaux. Une situation en parfaite contradiction avec les objectifs de rénovation massive et de décarbonation fixés par la SNBC. Cette évolution pénalisera les artisans qui proposent des solutions techniques variées, adaptées aux spécificités locales et aux besoins des bâtiments. Au final, un mauvais coup pour l'activité des entreprises et pour la dynamique collective de la transition énergétique. La CAPEB appelle donc le Gouvernement à reconsidérer cette décision, à en évaluer les effets, et à adopter une approche plus juste, lisible et cohérente, au service des ménages, des professionnels et de nos engagements climatiques !

→ LA STRUCTURE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE EN FRANCE, UN ATOUT POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

En France, de plus en plus de logements sont détenus par un petit nombre de propriétaires. Selon une étude récente de l'INSEE, 35 % des propriétaires possèdent 65 % des logements. Ainsi, en 2022, sur les 27,6 millions de propriétaires en France, 9,7 millions possédaient au moins deux logements, soit 58 % d'entre eux. Mais 3 % en possèdent plus de dix. Autrement dit, beaucoup de logements sont concentrés

entre les mains de quelques propriétaires. Cette multipropriété est une réalité à peu près partout en France mais elle est plus fréquente dans certains départements, concentrés surtout dans les Alpes et dans des zones rurales du sud, comme le Lot et l'Ardèche, mais aussi en Corse du Sud et dans les Yvelines. Les multipropriétaires sont, en revanche, bien moins



nombreux dans des départements moins riches, comme la Seine-Saint-Denis ou le Nord du pays. L'INSEE nous apprend par ailleurs que ce sont surtout les personnes entre 55 et 65 ans qui sont multipropriétaires (30 %). Après 65 ans, ce nombre diminue, car les gens vendent souvent leurs biens pour aider leurs enfants ou payer des dépenses de santé. Cette multipropriété offre, de toute évidence, de vraies opportunités pour les artisans du bâtiment car les multipropriétaires, surtout ceux qui ont des logements à louer, ont besoin d'entretenir leurs biens et souvent d'engager des travaux de rénovation pour les mettre aux normes et les maintenir en état d'être loués.

FORMATION

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE AU CCCA-BTP

Lors du conseil d'administration du CCCA-BTP du 1^{er} juillet 2025, la gouvernance paritaire du CCCA-BTP a fait l'objet d'une alternance, comme cela est prévu statutairement. Le Président du CCCA-BTP est désormais Ludovick Lefebvre (CGT), le vice-président Christophe Posseme (FFB), le Secrétariat ayant été confié à Raymond Reyes (FO), la CAPEB étant portée au poste de trésorier qui sera assuré par

Laure Vial. C'est la première fois que la CAPEB accède aux fonctions de Trésorier de l'association. La délégation de la CAPEB est inchangée pour cette nouvelle mandature 2025-2028. Pour mémoire, les administratrices et administrateur CAPEB au CCCA-BTP sont les administratrices nationales Laure Vial et Christelle Rozier ainsi que les collaborateurs Jennifer Marme et Olivier Weber.



→ LES SALARIÉS DU BTP SE SONT MOINS FORMÉS EN 2024

Constructys indique que l'activité formation des employeurs dans le secteur de la construction a connu une légère baisse de 2 % en 2024, sous l'effet principalement du contexte économique difficile. Quelques 435 000 stagiaires ont suivi des formations, contre près de 445 000 en 2023. Cependant, les entreprises continuent de soutenir fermement l'apprentissage. Constructys a financé environ 94 500 contrats d'apprentissage en 2024, contre près de 93 000 l'année précédente, ce qui représente une croissance de 1 %. Dans le domaine des travaux publics, qui est un moteur de cette tendance, la progression atteint même 9 %.

En revanche, les contrats de professionnalisation ont connu un déclin de 21 % en 2024. Cette baisse s'explique par une préférence accrue pour l'apprentissage, qui répond mieux aux besoins des employeurs. La formation reste essentielle pour développer les compétences et les qualifications des salariés afin de faire face aux transitions écologiques, numériques et démographiques. On rappellera à cet égard que, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025, l'Opco s'était engagé à accompagner les entreprises dans leurs démarches de développement durable. En 2024, 23 000 formations liées à la transition

écologique ont été financées, moins donc qu'en 2023, année au cours de laquelle 31 000 formations avaient été dispensées dans ce domaine.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Deux plénières avaient lieu cette semaine au CESE, la première sur l'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques et la seconde sur la transition écologique et la société civile. Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qui s'est réuni lundi soir a préparé son intervention à propos de ces deux avis, Laure Vial ayant été désignée pour porter la déclaration du groupe lors de la plénière du 8 juillet sur le logement.

U2P

Outre un échange avec la CFDT sur l'évolution du scrutin TPE, se tenait cette semaine le Conseil exécutif de l'U2P qui est revenu sur le courrier signé

de l'ensemble des partenaires sociaux à l'attention du Premier ministre, lui demandant de retranscrire fidèlement dans la loi l'ANI sur les transitions et reconversions professionnelles. La réunion a également permis d'évoquer le renouvellement du CESE, la demande de report des élections aux CMA de 2026, les conclusions de la délégation permanente sur les retraites et la mesure de la représentativité patronale.

RÉSEAU

Le Président confédéral a ouvert la première journée d'intégration des nouveaux élus et Secrétaires généraux du Réseau. Il a apporté le témoignage de son arrivée au Conseil d'administration en 2006 et de son questionnement sur

son rôle et ses missions, sur la CAPEB nationale. Il a insisté sur le fait que chaque échelon a son importance pour animer le Réseau et chaque binôme Président et Secrétaire général est essentiel car complémentaire dans ses compétences.

Le Président confédéral participait en cette fin de semaine à l'Assemblée générale de la CAPEB Sarthe qui était la dernière de Bruno Hatton en tant que Président et à laquelle avaient prévu de participer le préfet, la députée Julie Delpech, le sénateur Jean-Pierre Vogel, le vice-président régional, Jean-Luc Catanzaro et la présidente de la chambre des métiers, Fabienne Malhaire Boulanger.

RÉSEAU

→ RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA CNFA

Les Conseillères de la CNFA se sont réunies le 8 juillet. A cette occasion, elles ont accueilli deux nouvelles Conseillères : Stéphanie Olliveaud du Finistère et Anaïs Lo Presti du Pas-de-Calais. La réunion a permis de revenir sur les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB et sur le café-débat organisé pour les femmes de l'artisanat à



cette occasion. Les participantes, venues nombreuses, ont beaucoup échangé sur les apports de l'IA mais aussi sur le statut du conjoint collaborateur, entre autres.

Par ailleurs, la Présidente Véronique David et les Conseillères de la CNFA ont réfléchi au plan d'action qui pourra être proposé au Réseau pour marquer la mobilisation de la CAPEB et de ses membres dans le cadre des opérations « Octobre Rose » et « Novembre Bleu ». De premières réflexions ont également été menées sur la réunion annuelle de la CNFA en 2026.



→ 1^{ÈRE} JOURNÉE COLLECTIVE D'INTÉGRATION

Jusqu'ici, les nouveaux entrants au sein du Réseau CAPEB, qu'ils soient élus ou collaborateurs, étaient accueillis les uns après les autres à la CAPEB nationale pour faire la connaissance du Président, du Secrétaire général et des Directeurs de la Confédération. Une nouvelle façon de procéder a été imaginée dans le cadre d'un chantier CAP CAPEB. Ce mercredi 9 juillet, une trentaine de nouveaux Présidents et

Secrétaires généraux se sont ainsi réunis rue Béranger. Les objectifs de cette journée étaient tout d'abord de permettre aux nouveaux membres du Réseau de faire connaissance avec certains élus nationaux et avec les différentes directions. Il s'agissait aussi de partager les grandes lignes de l'organisation de la CAPEB Nationale et ses travaux, de les sensibiliser à la montée en compétences et au partage de pratiques et d'expériences et enfin, de leur présenter la transversalité de nombreux sujets et l'importance de travailler en Réseau. Les

Directions se sont d'ailleurs constituées en binômes pour leur présenter des exemples de sujets conduits en collaboration.

